



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

25 SEP. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2025-47

Thème : URBANISME 2

Objet : Projet de restructuration d'un immeuble dans le centre historique

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 septembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 17 Pouvoirs : 12 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale.

Étaient représentés :

M. Thomas CHERBAKOW, adjoint donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Sandrine LEBRE
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à M. David GEHANT

Absents excusés :

Thomas CHERBAKOW, Gérard PETEY, Jérémie DENIER, Michel CHAPUIS, Francine GIAY-CHECA, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Charles DANNAUD, Adrien NIMSGERN, Geoffroy GONZALEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L303-1, R327-1, L321-1 et suivants et R321-1 et suivants ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;

VU la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain signée le 27 avril 2022 entre le Département des Alpes de Haute-Provence et la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, ainsi que l'avenant 1 permettant son prolongement jusqu'en mars 2026 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2023-50 en date du 28 septembre 2023, approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2023-51 en date du 28 septembre 2023, approuvant le lancement de l'étude de faisabilité pour la restructuration d'îlots dans le centre historique de Forcalquier ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2025-37 en date du 24 juin 2025, approuvant le dépôt du dossier d'éligibilité RHI pour les îlots Violette et du Puits et demande de financement des études complémentaires ;

CONSIDERANT les objectifs définis dans le cadre de l'OPAH-RU portant notamment sur la lutte contre l'habitat indigne et la vacance ;

CONSIDERANT l'opportunité foncière et la nécessité d'intervenir sur un immeuble vacant situé Clastre vieille, cadastré G902-899 (en partie) à l'arrière de la Cathédrale Notre Dame du Bourguet, repéré initialement dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle ;

CONSIDERANT les modalités de financement de l'Anah dans les opérations de restructuration d'îlots dégradés ;

CONSIDERANT qu'il convient d'étudier la faisabilité, pour déterminer les conditions du montage opérationnel de Résorption de l'Habitat Insalubre, de déposer le dossier spécifique de demande d'éligibilité et de lancer les études de calibrages nécessaire à la bonne conduite du projet de réhabilitation ;

CONSIDERANT les aides possibles pour lancer les études ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De lancer les études de faisabilité et de calibrage nécessaires à la conduite de cette opération ;
- D'autoriser le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions afférentes à l'opération auprès de l'ANAH et des différents partenaires financiers ;
- D'autoriser le maire à investiguer d'autres partenaires et/ou dispositifs si jamais l'un ou l'autre venait à se désister ;

- De valider le montant prévisionnel des études, dont le plan de financement est le suivant :
 - o Coût prévisionnel des études
 - L'étude de faisabilité : 22 000 €HT
 - L'étude de calibrage : 100 000 €HT
 - o Aide de l'ANAH entre 50 et 70 %
 - o Aide de la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain entre 10 et 30 %
 - o Coût restant à la charge de la commune 20 %
- De s'engager à financer le reste à charge de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 25 SEP. 2025

